Comment mettre à jour les statuts d'une asbl d'ici 2024

RÉF | 9377

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Mettre à jour ses statuts les statuts d'une asbl en conformité au nouveau CSA, au plus tard pour le 1er janvier 2024.

Programme

- Comment appliquer intégralement les nouvelles dispositions du Code des Sociétés et Associations (CSA) à votre asbl.
- Les mentions à retrouver obligatoirement dans les statuts juridiques de son association, ainsi que l'importance de la publication de toutes modifications statutaires au greffe du Tribunal de l'entreprise pour que celles-ci deviennent opposables aux tiers.

Certification(s) visée(s)

Éventuellement attestation de participation de l'organisme

Type de formation

Institutionnel

ORGANISATION

Durée

3 heures

Horaire

en journée ET en soirée
eudi 28/09/23 de 17h30 à 20h30 à l'efp, Rue de Stalle 292, 1180 Uccle

ou

mercredi 6/12/23 de 9h30 à 12h30 à l'efp, Rue de Stalle 292, 1180 Uccle

Coût

€29,00 - Coût réduit : €19,00 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Pas de condition d'admission pour cette formation

Remarques

Vous désirez davantage d'informations concernant les formations "Passeport réussite"?
Consultez le site web (www.passeportreussite.be).

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous en ligne sur le site de l'organisme

Pour s'informer uniquement

Consultez la formation en ligne

Organisme

Efp : Passeport réussite
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation